

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 février 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	24	5	0	4

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUD Patricia, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à TERRIER Gilles, CHABANAT Christine donne pouvoir à PONS Gérard, PAQUET Laurent donne pouvoir à CHADELAUD Michel, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents :

CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, LACOUTURIERE Michel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

STATUTS ET COMPETENCE

Délibération n° 04 – 2018 : Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) – Décision sur le retrait de la commune de Bonnac la Côte

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Bonnac la Côte a sollicité son retrait du CIMD.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211.79,

Vu la délibération 2017/018 du 15/12/2017 du CIMD du statuant sur le retrait de la commune de Bonnac la Côte,

Vu le courrier reçu le 26 décembre 2017 du CIMD rappelant que les conseils communautaires des communautés de communes membres doivent délibérer sur ce retrait dans un délai de 3 mois,

.../...

.../...

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident par 26 voix pour, 2 contre, ; 1 abstention,

- DE REFUSER le retrait de la commune de Bonnac la Côte du CIMD.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05 mars 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : 13/03/18
Publié le : 13/03/18

